

Règlement de Pierre-Grise

(mise à jour du 30.08.2019)

Règles générales :

- Il est interdit de fumer à l'intérieur du chalet.
- On ne monte pas à l'étage avec les grosses chaussures.
- Après 22h chacun est prié de respecter le repos des autres occupants.
- L'accès au chalet est interdit aux animaux (chats, chiens, ...)
- Avant de quitter le chalet remettre tout en ordre (vaisselle, tables, chaises, etc.), balayer et donner un coup de serpillère.
- Nettoyer le barbecue s'il a été utilisé.
- Lorsqu'on quitte le chalet, contrôler attentivement la fermeture des volets et des portes, du bûcher, du gaz, de l'eau et de l'électricité. De plus en période hivernale il faut effectuer la vidange de l'eau dans la cuisine et les toilettes. *(suivre les instructions affichées à la cuisine)*

Chambres et dortoirs :

- Des **couettes neuves** ont remplacé les couvertures dans les chambres et le dortoir. Chaque occupant doit dorénavant se munir **d'un sac à viande** pour la nuit, comme cela se fait dans tous les refuges.
- Après la nuitée chaque occupant remet sa place en ordre (oreiller, couette, ...).

Réservations :

- Tout membre du Glacier désirant séjourner à Pierre-Grise doit contacter le (la) chef(fe) de chalet en indiquant les dates du séjour et le nombre de places réservées. Cette demande doit être faite au moins 2 semaines avant la date de début du séjour.
- S'il y a plusieurs réservations pour une même période, c'est le (la) chef(fe) qui fait l'intermédiaire entre les personnes concernées pour trouver un éventuel arrangement.

Paiement des taxes de séjour :

- A la fin du séjour, s'inscrire dans le livre de chalet et faire une **photo de la page** où figure le détail des taxes à verser. L'envoyer **au trésorier** comme justificatif des présences et du paiement à effectuer.
 - Verser sans tarder au trésorier le montant à payer.
-